

CONVENTION DE TRANSPARENCE FINANCIERE 2025 OFFICE DE TOURISME D'AVORIAZ

- Compensation du prix d'entrée de l'Aquariaz dans le cadre du « Multipass 2024 » -

ENTRE:

M. Jean-François BERGER, maire de Morzine,
agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2025,
ci-après désigné « La commune »,

D'UNE PART,

ET :

Mme Annie Famose, présidente de l'office de tourisme d'Avoriaz,
agissant en cette qualité et dûment habilitée,
ci-après désigné « L'association »,

D'AUTRE PART.

Il a été convenu ce qui suit.

- PREAMBULE -

La présente convention a pour objet de se conformer à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière qui veut que dès lors que l'autorité administrative attribue une subvention qui dépasse le seuil de 23 000 €, une convention est à conclure avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° D_2024_07_04 du 25 juillet 2024, le principe de garantir un prix d'entrée minimal à l'Aquariaz de 6 € a été adopté, l'éventuelle différence entre le prix d'entrée « Multipass » déterminé à l'issue de la saison d'été 2024 et le prix minimal mentionné ci-dessus devant être pris à la charge de la commune par le biais d'une subvention exceptionnelle au profit de l'office de tourisme d'Avoriaz, gestionnaire de l'infrastructure.

ARTICLE 2 : SUBVENTION ET MODALITES DE VERSEMENT

Le dernier état de répartition transmis par le GIE Multipass des Portes du Soleil révèle un prix du passage « Multipass » à l'entrée de l'Aquariaz à 5,28 € avec un nombre de passages total sur la période de 35 221.

La différence entre le prix d'entrée Multipass 5,28 € et le prix minimal de 6 € garanti s'élève à 0,72 € ce qui porte la compensation de la commune à 25 359,12 € (35 221 X 0,72 €).

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

La présente convention prend effet à sa signature.

Les deux parties aux présentes font élection de domicile à Morzine.

Fait à Morzine, le 25 mars 2025.

Pour la commune,
le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



Pour l'association,
la présidente de l'office de tourisme d'Avoriaz,
Annie FAMOSE.

P.O. Richard Michel